



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Communiqué Pour diffusion immédiate

Un nouveau projet de loi sur l'immigration prometteur qui pointe dans la bonne direction

Montréal, le 3 décembre 2015 – Suite au dépôt du nouveau projet de Loi sur l'Immigration déposé par la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) applaudit la volonté gouvernementale de faire en sorte que l'immigration contribue à la prospérité du Québec et de toutes ses régions.

« Le gouvernement rejoint ici le thème principal du mémoire présenté par la FCCQ lors des audiences sur la nouvelle politique d'immigration, de diversité et d'inclusion », rappelle Mme Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ. « L'immigration peut être une clé pour atténuer les effets du choc démographique, en particulier dans certaines régions qui ont déjà atteint ou dépassé le point de revirement. »

« Cependant, cela ne sera possible que dans la mesure où l'immigration répond aux besoins économiques et que les nouveaux arrivants sont prêts à participer rapidement et activement aux marchés du travail, là où sont les besoins. Les annonces d'hier pointent dans cette direction et cela est fort prometteur », poursuit-elle.

Alors que le projet de loi 77 vient assurer une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences des immigrants, il reste toujours un besoin criant de créer un lien entre ces derniers et leur premier emploi en sol québécois. En utilisant le vaste réseau des chambres de commerce, la FCCQ se propose d'appuyer le gouvernement afin de réussir ce rapprochement dans l'ensemble du territoire québécois.

Un processus de sélection à revoir

La FCCQ considère que les résultats décevants en matière d'insertion professionnelle des personnes immigrantes témoignent d'un arrimage déficient avec les besoins des marchés du travail, notamment ceux des régions. À cet égard, la sélection des personnes immigrantes, axée vers une scolarité élevée plutôt que sur les besoins du marché du travail, et leur établissement trop concentré dans la région de Montréal, sont en cause.

Aux yeux de la FCCQ, il est urgent de moderniser les procédures de sélection et d'admission, comme l'a fait le gouvernement du Canada, afin de se donner une chance face à la concurrence que nous livrent les pays qui ont récemment adopté un système de déclaration d'intérêt (DI). Il est aussi impératif d'accorder une plus grande importance aux besoins des régions. L'annonce d'une réforme en profondeur du système de sélection des travailleurs qualifiés et de la mise en œuvre d'un nouveau système basé sur la DI apparaît pour la FCCQ comme un excellent point de départ.

Retenir les immigrants temporaires et les talents

Les immigrants temporaires permettent de combler une partie importante des besoins de main-d'œuvre pour lesquels les entreprises connaissent de sérieuses difficultés de recrutement. Il s'agit dans de nombreux cas de besoins de main-d'œuvre récurrents et donc prévisibles, comme pour la plupart des professions apparaissant sur la liste pour le traitement simplifié ou pour une foule de postes moins qualifiés dans les secteurs de la transformation alimentaire, de la restauration et de l'hébergement. On compte également parmi les immigrants temporaires les étudiants étrangers, que le Québec a tout intérêt à retenir. Ici encore, l'annonce d'hier répond aux préoccupations de la FCCQ en favorisant leur passage au statut de résidents permanents.

La FCCQ rappelle qu'il est aussi crucial pour le Québec de réformer la Loi sur l'Immigration s'il souhaite tirer son épingle du jeu dans la « guerre des talents » mondiale. « De nos jours, c'est à l'échelle internationale que les organisations et les pays se font concurrence pour attirer les meilleurs talents. Parallèlement, un nombre sans précédent de personnes, à travers le monde, souhaite acquérir des expériences de travail à l'étranger. Il y a donc là des opportunités évidentes à saisir. Il est temps de se doter de moyens performants afin que les entreprises québécoises puissent attirer les meilleurs talents », conclut Françoise Bertrand.

La ministre a annoncé que le dépôt du projet de loi sera suivi du dévoilement de la nouvelle politique et de sa stratégie d'action dans les prochaines semaines. Une consultation pluriannuelle déterminera au printemps la composition et les volumes pour les années à venir. La FCCQ étudiera plus en détail le projet présenté hier et sera heureuse de répondre à l'appel et de participer aux consultations.

Le mémoire déposé par la FCCQ lors des consultations sur la nouvelle politique d'immigration en février est disponible en ligne à fccq.ca/publications-memoires-etudes.php.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Marilyne Marcoux
Conseillère aux communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
514-844-9571, poste 3227
Cell : 514 647-4745
marilyne.marcoux@fccq.ca